

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI Formalog, atteste que :

Damien LAMAC

salarié de l'entreprise PONTIGNAC, a suivi l'action :

Formation Sécurité ANFAS Nord Pas-de-Calais N2.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 17/06/2025 au 18/06/2025, sur une durée totale de 14h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 10, rue de la Censé des Raisnes Parc d'activité du Moulin 59710 Ennevelin
Le 18/06/2025

Cachet et signature

ATSI NORD
SASU au capital de 10 000 €
101 Rue de la Censé des Raisnes
59710 Ennevelin
SIRET : 524 363 249 00029
RCS Aix 524 363 249

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.